

BREVET PROFESSIONNEL GEMMOLOGUE

ANNEXE IV

**DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES ET DES
SITUATIONS D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION**

DEFINITION DES EPREUVES

E 1 : Epreuve d'identification et description de gemmes - (Unités 11, 12 et 13) - Coefficient : 20

→ Objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de s'assurer que le candidat est capable d'identifier sans ambiguïté l'ensemble des gemmes et de leurs imitations, en utilisant les méthodes d'analyse appropriées, d'établir un rapport aussi détaillé que possible de cette identification ainsi qu'une représentation des pierres examinées.

L'épreuve comporte trois sous-épreuves :

Sous-épreuve : Identification et description de gemmes en laboratoire (Unité 11) - Coefficient : 12

→ Contenu :

Cette sous-épreuve consiste pour le candidat à identifier correctement 12 pierres gemmes ou leurs imitations, en utilisant les appareils d'observation courants mis à sa disposition (loupe, dichroscope, réfractomètre, polariscope, liqueurs d'indice, rayons U.V., spectroscope, ..)

→ Evaluation :

Sur les 12 pierres présentées, 11 devront être identifiées et un renvoi au laboratoire pourra être accepté si toutefois la pierre non identifiée est convenablement décrite et si les observations données sont exactes. Toute identification inexacte entraîne la note zéro à l'ensemble de la sous-épreuve.

L'appréciation du jury portera sur :

- la méthode employée
- la qualité du travail
- l'acuité des observations
- la justesse des transcriptions
- la qualité de l'observation.

→ Forme de l'épreuve :

Ponctuelle pratique - Durée : 4 heures -

12 pierres gemmes seront remises au candidat qui devra établir :

- les fiches d'identification détaillées

- les rapports descriptifs comportant la représentation graphique des pierres à l'aide des appareils d'observation courante mis à sa disposition

Sous-épreuve : Gemmologie et sciences appliquées (Unité U 12) - Coefficient : 6 -

→ *Contenu :*

Cette sous-épreuve consiste à vérifier que le candidat maîtrise correctement les techniques d'extraction, d'analyse, de cristallogénèse et de taille des pierres en général, ainsi que les caractéristiques cristallographiques, minéralogiques, optiques et mécaniques de chacune d'entre elles. Elle prend en compte pour partie les travaux réalisés par le candidat pendant la durée de la formation.

→ *Evaluation :*

Le jury prend en compte pour la notation :

- la pertinence de la méthode utilisée
- la qualité des observations
- la finesse de l'analyse
- l'exactitude des connaissances

→ *Forme de l'épreuve :*

Ponctuelle orale - Durée : 1 heure -

Cette sous-épreuve comporte deux parties :

1) une interrogation en gemmologie générale portant sur :

- les caractéristiques des gemmes
- les méthodes, appareils et produits utilisés pour leur identification
- les métiers utilisant les gemmes
- l'évolution des types et des techniques de taille.

2) une présentation des travaux réalisés pendant la formation accompagnée d'une interrogation sur les caractéristiques des différentes catégories de pierres précieuses :

- les pierres fines
- les diamants et perles
- les pierres précieuses de couleur

et notamment sur:

- leur origine (gîtologie, extraction s'il y a lieu)
- leurs caractéristiques (inclusions, couleurs, taille)
- leur utilisation
- leur identification (éléments d'évaluation, imitations)

Le coefficient 6 attribué à cette sous-épreuve sera réparti de la manière suivante entre les différentes interrogations :

- 2 pour la gemmologie générale et les sciences appliquées

- 1,5 pour l'interrogation sur les diamants et perles
- 1,5 pour les pierres précieuses de couleur
- 1 pour les pierres fines et ornementales et les perles.

Sous-épreuve : Dessin (Unité 13) - Coefficient : 2 -

→ *Contenu :*

Cette sous-épreuve consiste à vérifier que le candidat est capable, à partir d'une représentation de gemme, de restituer par le dessin le volume de la pierre, les couleurs, les valeurs et matières ainsi que la forme et l'emplacement de ses inclusions.

→ *Evaluation :*

Le jury appréciera :

- l'exactitude de la représentation
- le soin et la qualité artistique du rendu

→ *Forme de l'épreuve :*

Ponctuelle pratique - Durée : 2 heures -

A partir d'une représentation de gemme, le candidat devra donner une juste restitution du volume de la pierre, de ses couleurs, de ses valeurs et matières ainsi que de la forme et de l'emplacement de ses inclusions.

E 2 : Histoire des gemmes - (Unité 20) - Coefficient : 2 -

→ *Objectifs de l'épreuve :*

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'examen de bijoux ou de pièces de joaillerie ou d'orfèvrerie, de situer leur origine et l'époque de leur réalisation par référence aux techniques utilisées pour leur fabrication et aux caractéristiques des pierres utilisées.

→ *Contenu :*

L'épreuve porte sur l'histoire des gemmes et de leur emploi en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, en relation avec l'histoire générale des arts et civilisations.

→ *Evaluation :*

Le jury appréciera essentiellement :

- l'exactitude des réponses
- la finesse de l'analyse
- la connaissance de l'évolution des techniques dans l'art de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

- la mise en relation des différents modes d'expression artistique d'une époque

→ *Forme de l'épreuve*

1) Ponctuelle écrite - Durée : 1 heure -

L'épreuve comporte un certain nombre de questions relatives à l'histoire des gemmes et de leur utilisation en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie à différentes époques.

2) Par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte au moins trois situations d'évaluation écrites d'une durée et d'un esprit identiques à l'épreuve écrite ci-dessus réparties au cours de la formation. Il s'agit de trois recherches relatives à trois époques différentes et mettant en relation les différents courants d'expression artistique de la période en question avec la création dans le domaine des arts du bijou, de la joaillerie et de l'orfèvrerie.

Ces recherches doivent permettre de vérifier que le candidat est apte à situer l'origine et l'époque de réalisation d'un bijou, d'une pièce d'orfèvrerie ou de joaillerie, à partir de techniques utilisées pour sa fabrication et des caractéristiques des pierres utilisées.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

E 3 : Droit - (Unité 30) - Coefficient : 2 -

→ *Objectifs de l'épreuve :*

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable d'une part de situer les limites juridiques de son activité de gemmologue par rapport à la législation en vigueur, et d'autre part, à propos d'une situation juridique donnée, d'en analyser les composantes, de citer les règles juridiques mises en jeu et d'expliquer une argumentation ou une appréciation justifiant le choix de la solution proposée.

→ *Contenu :*

Cette épreuve porte sur les notions générales du droit, le droit commercial incluant la législation particulière encadrant l'activité de gemmologue, et la législation sociale ainsi que le droit du travail.

→ *Evaluation :*

Le jury vérifiera essentiellement :

- la compréhension correcte des notions juridiques sous-jacentes à/aux situation(s) proposées
- la qualité de l'expression écrite et la justesse du vocabulaire utilisé
- la qualité du raisonnement développé
- la pertinence des choix effectués et des solutions proposées.

→ *Forme de l'épreuve :*

1) Ponctuelle écrite - Durée : 1 heure -

Le sujet se présente sous la forme d'un dossier de 4 pages au maximum incluant, outre la situation juridique proposée, quelques documents (extraits d'articles ou de textes réglementaires) susceptibles d'éclairer le candidat dans ses réponses aux questions qui lui sont posées.

2) Par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation écrites d'une durée et d'un esprit identiques à l'épreuve écrite ci-dessus réparties au cours de la formation et portant l'une sur les notions de droit général et le droit commercial, la seconde sur la réglementation particulière de l'activité de gemmologue, et la troisième sur la législation sociale et le droit du travail.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

E 4 : Gestion commerciale, financière et comptable - (Unité 40) - Coefficient : 2 -

→ *Objectifs de l'épreuve :*

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de situer une petite entreprise dans son environnement, particulièrement dans celui de l'expertise et de la commercialisation

des pierres précieuses, d'analyser le marché, d'en déduire des orientations pour l'entreprise, de maîtriser le traitement des opérations comptables courantes en vue d'établir le bilan et le compte de résultat, et d'en interpréter les ratios significatifs en vue d'améliorer la rentabilité de l'entreprise.

→ *Contenu :*

Cette épreuve consiste à partir d'une situation extraite de la gestion d'une petite entreprise, à répondre à un certain nombre de questions, à interpréter les résultats tels qu'ils apparaissent dans les documents commerciaux et comptables fournis, et à en dégager des choix pour l'entreprise. Cette épreuve pourra faire appel à l'utilisation par le candidat d'un des logiciels comptables les plus couramment utilisés.

→ *Evaluation :*

Le jury vérifiera essentiellement :

- la connaissance de la branche professionnelle du commerce des pierres précieuses et de son évolution
- la maîtrise du traitement des opérations comptables courantes
- la correction de l'interprétation des résultats de l'entreprise
- la pertinence de l'analyse et des choix effectués à partir de cette interprétation

→ *Forme de l'épreuve :*

1) Ponctuelle écrite - Durée : 1 heure -

Le sujet se présente sous la forme d'une étude de cas de gestion comportant une ou plusieurs questions relatives à la gestion d'une petite entreprise.

2) Par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation écrites d'une durée et d'un esprit identiques à l'épreuve écrite ci-dessus réparties au cours de la formation.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

E 5 : Mathématiques - (Unité 50) - Coefficient : 2 -

→ *Objectifs de l'épreuve :*

L'évaluation en mathématiques a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

→ *Contenu:*

L'épreuve consiste en calculs couramment utilisés en gemmologie. Elle comporte également des calculs courants concernant la gestion financière et comptable d'une entreprise.

→ *Forme de l'évaluation :*

1) Ponctuelle écrite - Durée : 2 heures

L'épreuve prend la forme de questions assorties de calculs pouvant prendre appui sur des clichés, des croquis ou des mesures, et ayant trait à la gestion financière et comptable d'une petite entreprise.

2) Contrôle en cours de formation

L'unité mathématiques comporte trois situations d'évaluation comptant chacune pour un tiers du coefficient de cette unité.

- Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :
 - a) Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est d'une heure trente.
 - b) Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du contenu de l'unité. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux.

Dans chaque spécialité de brevet professionnel les thèmes mathématiques mis en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements.

Lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation en mathématiques et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
 - c) Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.
 - d) Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés aux candidats :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation de la qualité des travaux ;

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est autorisée dans les conditions définies par la réglementation en vigueur.

- Une situation d'évaluation consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en oeuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque brevet professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de quinze minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

E 6 : Français - (Unité 60) - Coefficient : 2 -

→ Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve vise à évaluer les acquis du candidat par rapport aux capacités et compétences du référentiel de « français » prévu en annexe I de la note de service n° 93-080 du 19 janvier 1993 (B.O n°5 du 4 février 1993).

→ Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve s'appuie sur un ensemble organisé de documents (textes, graphiques, cartes, images...) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.

→ Forme de l'épreuve :

1) Ponctuelle écrite - Durée : 2 heures -

a) Compréhension du texte

Afin de juger la capacité du candidat à comprendre un texte (ou une séquence audiovisuelle), on l'amènera à en dégager les idées essentielles et à résumer par contraction certaines parties du message.

b) Explication du texte

A partir de certains passages du texte, on s'assurera d'une maîtrise suffisante du vocabulaire en demandant au candidat de donner la signification de certains mots ou de certaines expressions. On pourra également ajouter quelques questions concernant la nature et la fonction de certains mots dans la structure de la phrase.

2) Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de trois situations d'évaluation portant sur des sujets différents: une relative à l'évaluation de l'expression orale et deux relatives à l'évaluation de l'expression écrite :

- l'évaluation orale et une des deux évaluations écrites s'appuient sur un ensemble organisé de documents (textes, graphiques, cartes, images...) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.
- la deuxième évaluation écrite s'appuie sur un document unique.

1) Evaluation de l'expression orale

(durée 20 min. maxi.)

La situation d'évaluation consiste en :

- une présentation au professeur et aux auditeurs, de documents choisis par le candidat et réunis dans un dossier qui n'excède pas cinq pages et qui ne comporte aucun commentaire rédigé par ce dernier.
- une justification argumentée du choix des documents et de la problématique retenue
- un échange avec l'auditoire.

2) Evaluation de l'expression écrite

(durée maxi 2h30 min)

A partir d'un ensemble documentaire réuni par le formateur et qui n'excède pas trois pages, le candidat répond à des questions portant sur la compréhension des textes et documents et sur leur mise en relation. Il rédige, à partir d'une consigne explicite, une synthèse de 15 à 20 lignes.

3) Evaluation de l'expression écrite

(durée maxi 2h)

A partir d'un support unique choisi par le formateur - texte ou image ou données statistiques....., le candidat propose une interprétation du document et développe l'opinion personnelle qu'il a sur le sujet traité.
